

Plan financier 2024-2027

La présente planification financière permet de projeter les objectifs financiers de la commune pour l'ensemble de la période 2024-2027.

Par ailleurs, les dispositions de l'article 18 al. 3 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 précisent que le plan financier doit être actualisé annuellement.

L'alinéa 2 précise que cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.

Le Conseil communal est en mesure de présenter ci-après cette planification.

1. La volonté communale

Soucieux d'apprécier et de maîtriser l'évolution des finances, le Conseil communal a jugé nécessaire de conduire cette étude prospective afin :

- de prendre en compte les données socio-économiques de Noble-Contrée,
- de cerner la situation financière,
- d'apprécier la possible évolution des comptes de fonctionnement,
- de planifier l'engagement des moyens.

Cette démarche est effectuée dans le but de garantir des infrastructures de qualité et de limiter l'endettement, tout en proposant une fiscalité douce et des mesures d'aides parafiscales ciblées sur les familles.

2. La difficulté de la prévision économique et ses limites

L'estimation des recettes et des dépenses d'une collectivité comporte de nombreux aléas en raison de l'imprévisibilité des facteurs que la commune ne contrôle pas et qui peuvent avoir des incidences financières directes. La situation internationale actuelle en est un bon exemple, ses potentiels effets sur nos recettes fiscales pouvant s'étaler sur plusieurs exercices comptables.

De plus, la commune est tributaire des décisions et des dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales, la tendance étant au transfert des charges vers les communes. Il convient donc de rester attentif à cette évolution et, au besoin, de prendre les dispositions appropriées.

3. La forme de cette prévision

La prévision porte sur le compte d'investissement et le met en perspective avec l'évolution projetée de la marge d'autofinancement.

Enfin, cette actualisation du plan financier donne un aperçu de l'évolution de la fortune et de l'endettement.

4. Conclusions

Comme mentionné précédemment, la volonté du Conseil communal est de maintenir une fiscalité attractive tout en maintenant des infrastructures de qualité et un bas niveau d'endettement ; cela requiert des investissements annuels réguliers et une maîtrise des charges.

Tenant compte également du désendettement de la commune, des projets d'investissement présentés dans ce plan financier et au vu de l'évolution de la marge d'autofinancement, le Conseil propose une planification prudente mais réaliste. Pour des projets d'envergure, tels que la construction ou réfection de bâtiments ou de places publiques, il sera éventuellement nécessaire de recourir à l'emprunt pour en assurer le financement d'ici quelques années.

5. L'expression de notre volonté

Afin d'optimiser l'engagement de nos moyens, le Conseil communal préconise :

- de suivre le programme proposé ci-après concernant les différents budgets et de faire une mise à jour du plan financier chaque année afin de favoriser la concertation entre les divers acteurs de la vie politique,
- de maintenir par la qualité des services l'adéquation des moyens aux objectifs et d'en contrôler le résultat,
- de valoriser le travail des collaboratrices et collaborateurs,
- de répondre aux attentes des habitantes et habitants de la commune de Noble-Contrée.

6. Remarques finales

La planification exposée dans ce document ne doit pas être considérée comme une règle définitive ; elle n'engage pas le Conseil communal de manière irrévocable. Tant d'évènements imprévisibles peuvent rendre caduques certaines de ses assertions.

Il est toutefois souhaitable de s'y référer dans la mesure du possible car elle constitue le fruit d'une réflexion étendue et présente une vue réaliste de l'avenir.

Le Conseil communal propose de ne déroger aux grandes lignes préconisées que pour s'adapter aux impératifs d'une situation économique fluctuante ou pour répondre à des besoins inattendus.

Le Conseil communal se déclare prêt à assurer le développement harmonieux de la commune, dans tous ses aspects, qu'ils soient économiques, environnementaux, sociaux ou culturels.

C'est dans ce contexte qu'il vous soumet ce plan financier 2024-2027 et qu'il saisit cette occasion pour vous présenter, Madame, Monsieur, ses salutations distinguées.

Noble-Contrée, le 8 novembre 2023

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Stéphane Ganzer



Le Chef du service financier
Grégoire Jilg



Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	15'303'877	15'045'900	15'895'500	18'200'000	18'200'000	18'200'000
Total des revenus financiers	18'908'625	18'081'500	19'006'400	21'600'000	21'700'000	21'800'000
Marge d'autofinancement	3'604'749	3'035'600	3'110'900	3'400'000	3'500'000	3'600'000
Amortissements planifiés	1'544'675	1'637'400	1'948'700	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	49'500	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	49'500	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	459'434	423'300	520'900	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	459'434	423'300	520'900	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	1'000'000	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	1'519'508	1'821'500	1'633'600	3'400'000	3'500'000	3'600'000
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	3'759'265	3'835'500	3'763'000	4'150'000	3'925'000	3'550'000
Total des recettes	157'808	60'000	140'000	60'000	60'000	60'000
Investissements nets	3'601'457	3'775'500	3'623'000	4'090'000	3'865'000	3'490'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	3'601'457	3'775'500	3'623'000	4'090'000	3'865'000	3'490'000
Marge d'autofinancement	3'604'749	3'035'600	3'110'900	3'400'000	3'500'000	3'600'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	3'292	-739'900	-512'100	-690'000	-365'000	110'000
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	1'519'508	1'821'500	1'633'600	3'400'000	3'500'000	3'600'000
Excédent /Découvert du bilan	23'279'119	25'100'619	26'734'219	30'134'219	33'634'219	37'234'219
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	-3'292	739'900	512'100	690'000	365'000	-110'000
Capitaux de tiers	11'027'428	11'767'328	12'279'428	12'969'428	13'334'428	13'224'428

Planification financière	2025	2026	2027	CUMULS
0 Administration générale	300'000.00	300'000.00	25'000.00	
1 Ordre et sécurité publics, défense	40'000.00	40'000.00	40'000.00	
2 Formation	60'000.00	2'000'000.00	2'000'000.00	
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	150'000.00	35'000.00	35'000.00	
4 Santé	10'000.00	10'000.00	10'000.00	
5 Sécurité sociale	2'100'000.00	50'000.00	50'000.00	
6 Transports et télécommunications	780'000.00	680'000.00	780'000.00	
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	550'000.00	450'000.00	450'000.00	
8 Economie publique	100'000.00	300'000.00	100'000.00	
TOTAL	4'090'000.00	3'865'000.00	3'490'000.00	11'445'000.00
Marge d'autofinancement	3'400'000.00	3'500'000.00	3'600'000.00	10'500'000.00
Excédent/insuffisance de financement +/-	-690'000.00	-365'000.00	110'000.00	-945'000.00
Projets	0 Cabinet de médecins 3 place de jeux les Hertes 5 nurserie et locaux communaux	0 locaux administratifs 2 école de Venthône étape 1 8 irrigation	2 école de Venthône étape 2	
Crédit d'engagement centre commercial Veyras	6'500'000.00			